
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mercredi 2 août 2023 à 13 h 30
Mairie d'arrondissement, salle du conseil 201 située au 405, avenue Ogilvy**

PRÉSENCES :

Laurence LAVIGNE LALONDE, Mairesse d'arrondissement
Martine MUSAU MUELE, Conseillère de la ville - district de Villeray
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault

ABSENCES :

Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension
Josué CORVIL, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Marco ST-PIERRE, Directeur des travaux publics
Madame Annette DUPRÉ, Directrice des services administratifs et du greffe
Monsieur Olivier BARTOUX, Chef de division de la mobilité et des études techniques
Monsieur Frédéric STEBEN, Directeur par intérim de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement
Madame Diane MONGEAU, Secrétaire d'arrondissement substitut

10.01 - Ouverture de la séance

La mairesse de l'arrondissement déclare la séance ouverte à 13 h 40.

CA23 14 0223

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10.02

10.03 - Période de questions du public

À 13 h 41, la mairesse de l'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ».

Questions en présentiel :

Ada Senghor Indemnisation suite au bris d'aqueduc du 28 juillet 2023

Bakalian Krikor Pistes cyclables / Bicyclettes

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyennes et citoyens, la mairesse de l'arrondissement déclare la période de questions close à 13 h 49.

10.04 - Période de questions des membres du conseil

À 13 h 49, aucune question n'est soulevée par les membres du conseil d'arrondissement et la période de questions est close.

CA23 14 0224

Octroyer un contrat à Les Pavages CÉKA inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de construction de saillies vertes et drainantes aux intersections des rues Lemay et Saint-Hubert, 2^e Avenue et boulevard Crémazie, 2^e Avenue et rue Villeray et de dos d'ânes aux abords du boulevard Crémazie et d'écoles situées dans l'arrondissement, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 858 381,79 \$, taxes incluses et autoriser une dépense totale de 999 026,44 \$, taxes incluses (contingences : 85 838,18 \$; incidences : 54 806,47 \$) - appel d'offres public VSP-23-ING-12 (3 soumissionnaires).

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à Les Pavages CÉKA inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de construction de saillies vertes et drainantes aux intersections des rues Lemay et Saint-Hubert, 2^e Avenue et boulevard Crémazie, 2^e Avenue et rue Villeray et de dos d'ânes aux abords du boulevard Crémazie et d'écoles situées dans l'arrondissement, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 858 381,79 \$, taxes incluses - appel d'offres public VSP-23-ING-12 (3 soumissionnaires);
2. d'autoriser des contingences de 85 838,18 \$, taxes incluses;
3. d'autoriser des incidences de 54 806,47 \$, taxes incluses;
4. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'arrondissement VSP (966 889,91 \$), par le Service des Grands Parcs, du Mont-Royal et des Sports (16 441,43 \$) et par le Service de l'eau (15 695,10 \$).

Adopté à l'unanimité.

20.01 1239975002

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.01 à 40.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA23 14 0225

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA23-14001), les plans visant la modification d'un élément architectural du bâtiment situé au 7700, avenue d'Outremont.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA23-14001), les plans A151, A301 et A302 datés du 5 juillet 2023, préparés par COEX Architecture et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 12 juillet 2023, visant la modification d'un élément architectural du bâtiment situé au 7700, avenue d'Outremont.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1239480012

CA23 14 0226

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA23-14001), les plans visant l'agrandissement du bâtiment situé au 7190, rue Sagard.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA23-14001), les plans A-05, A-10 à A-12 et A-30 à A-33 datés du 31 mars 2023, préparés par Architecture Microclimat et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 12 juillet 2023, visant l'agrandissement du bâtiment situé au 7190, rue Sagard.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1239480011

CA23 14 0227

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA23-14001), les plans visant l'agrandissement du bâtiment situé au 7375, rue Sagard.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA23-14001), les plans A01 à A08 datés du 19 juillet 2023, préparés par C. L. Van et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 19 juillet 2023, visant l'agrandissement du bâtiment situé au 7375, rue Sagard.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1238053005

CA23 14 0228

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA23-14001), les plans visant la construction d'un troisième étage et d'une construction hors toit sur le bâtiment situé aux 7401-7403, rue Drolet.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA23-14001), les plans intitulés « Agrandissement du 7401-7403, rue Drolet », préparés par Louis Bélanger architecte, estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 20 juillet 2023 et visant la construction d'un troisième étage et d'une construction hors toit sur le bâtiment situé aux 7401-7403, rue Drolet à la condition suivante :

- qu'aucun élément mécanique soit installé sur le toit de la construction hors toit.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1231010011

CA23 14 0229

Adopter le projet de résolution PP23-14007 à l'effet d'autoriser le réaménagement du stationnement de la propriété située au 8530, 8^e Avenue, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003).

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'adopter le projet de résolution PP23-14007 à l'effet d'autoriser le réaménagement du stationnement de la propriété située au 8530, 8^e Avenue, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, malgré les articles 379, 379.1, 561, 566, 574, 587, 605, 612.2, 619.2, 619.3, aux conditions suivantes :
 - que des îlots plantés soient aménagés en bordure des limites avant, latérale et arrière du stationnement ainsi qu'au centre de l'aire de stationnement;
 - qu'au moins 25 arbres soient plantés dans ces îlots dont des feuillus pour créer des zones d'ombrage sur le stationnement;
 - qu'au moins 20 % de la surface de stationnement soit verdie;
 - que les cases de stationnement soient recouvertes d'un enduit dont l'indice de réflectance est de 29;
 - qu'au moins 40 supports à vélo soient installés sur le site;
 - qu'au moins 10 bornes de recharges pour véhicules électriques soient installées.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée publique de consultation relative à ce projet de résolution.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1231010012

CA23 14 0230

Nommer la mairesse de l'arrondissement, Laurence Lavigne Lalonde, à titre de présidente suppléante de la séance du comité consultatif d'urbanisme et du comité de démolition de l'arrondissement du 8 août 2023.

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

de nommer la mairesse de l'arrondissement, Laurence Lavigne Lalonde, à titre de présidente suppléante de la séance du comité consultatif d'urbanisme et du comité de démolition de l'arrondissement du 8 août 2023.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1231658003

Levée de la séance

La séance est levée à 13 h 51.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Laurence LAVIGNE LALONDE
Mairesse d'arrondissement

Lyne DESLAURIERS
Secrétaire d'arrondissement

Laurence LAVIGNE LALONDE
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 septembre 2023.